

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 15 JUILLET 2025

Le mardi 15 juillet 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mardi 8 juillet 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
60	2	13	4

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERTRAND, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme COLLET, M. de LEMPS, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Noël, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LALLEMENT, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PAUGET (suppléant de M. GUINET), M. PERNOD, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN.

Excusés : M. FOUILLAND, M. ISSARTEL.

Absents : M. AKHLAFA, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, M. DUCRET, M. DUPONT Jean-François, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTÍ, M. RAVOT, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme LIEVIN (pouvoir à Mme DOMINGUEZ), M. MILLET (pouvoir à Mme RAVET).

=====
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Hayet LAKHDAR-CHAOUCH, Secrétaire de séance.

Installation de la conseillère suppléante de la commune de Chevillard au sein du Conseil d'agglomération.

Rapporteur : M. MOURLEVAT

Dans les communes membres de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires au sein de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau. Une commune disposant d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant au sein de l'EPCI est représentée de droit par le maire (titulaire) et le premier adjoint (suppléant), sauf si la commune en décide autrement.

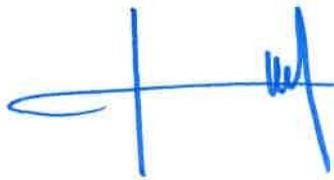
Suite à la démission de Monsieur Henri MONNET de son mandat de premier adjoint de la commune de Chevillard,

Le Conseil d'agglomération,

- **DECLARE** installée dans sa fonction de conseillère suppléante de la commune de Chevillard au sein du Conseil d'agglomération, Madame NEGARET Maëla.

Fait à Oyonnax, le 15 juillet 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



La secrétaire de séance,
Hayet LAKHDAR-CHAOUCH



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Installation de la conseillère suppléante de la commune de Chevillard au sein du Conseil d'agglomération.

.....

Date de décision: 15/07/2025

Date de réception de l'accusé 18/07/2025
de réception :

.....

Numéro de l'acte : 15072025_202589

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250715-15072025_202589-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique
Designation de representants

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....

Nom du fichier : 2_INSTAL_CC_SUP_CHEVILLARD.pdf (99_DE-001-200042935-20250718-15072025_202589-DE-1-1_1.pdf)